



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphane CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Convention Communauté d'agglomération dijonnaise - Mission locale

Le Grand Dijon, depuis 2003, s'est engagé dans le développement des outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi de ceux de nos concitoyens qui en sont le plus éloigné.

Le PLIE et la Mission Locale ont ainsi bénéficié des concours communautaires. La création sous l'impulsion du Grand Dijon de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais doit permettre d'accentuer les synergies entre l'ensemble des acteurs du territoire communautaire mais aussi au-delà. La mission locale en raison de sa territorialisation représente un acteur important en direction des jeunes.

La convention dont le texte est joint en annexe, vise à consolider cette territorialisation, renforcer ces liens avec la MDEF dans un souci d'efficacité et de participer à la mise en place d'un observatoire pour anticiper et organiser les réponses nécessaires tant pour les employeurs publics et privés que pour les demandeurs d'emplois.

Afin de soutenir la Mission Locale dans ces missions, il est proposé de lui apporter une subvention de 100 000 € pour 2007.

Vu l'avis favorable de la Commission,
Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** la convention ci-jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et d'en assurer l'exécution ;
- **de prélever** sur les crédits de l'exercice en cours, le montant des crédits nécessaires à son exécution.

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président

Yves Ligot
40, avenue du Drapeau
Dijon

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 28 JUIN 2007
DIJON, le : 29 JUIN 2007
LE PRÉSIDENT,



CONVENTION CONCLUE ENTRE
LE GRAND DIJON
ET
LA MISSION LOCALE
DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 JUL. 2007



Entre

La COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE – 40, avenue du Drapeau – BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX -, ci-après désignée « le Grand Dijon », représentée par M. François REBSAMEN, son Président,

d'une part,

et

L'Association MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON – 8, rue du Temple – BP 72874 – 21028 DIJON CEDEX, représentée par M. Gérard LABORIER, son Président,

d'autre part.

PREAMBULE

Pour améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est engagée depuis plusieurs années en apportant son concours à plusieurs organismes liés à l'insertion, l'emploi et au monde économique, et en participant activement à la création de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais.

L'insertion des jeunes est pour l'agglomération un véritable enjeu tant économique que social et constitue aussi un facteur d'attractivité et de développement du territoire communautaire.

La Mission Locale, principal acteur de l'insertion des jeunes, s'organise à l'échelle de l'agglomération aux côtés de la Maison de l'Emploi et du PLIE.

Avec le développement de la Maison de l'Emploi et l'élargissement du PLIE à l'ensemble des communes de l'agglomération en 2007, il est indispensable de renforcer l'articulation et la cohérence des actions d'insertion. La bonne articulation des dispositifs est indispensable à la réussite de la politique engagée qui devrait permettre de contribuer à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

I-1Consolider la territorialisation de la Mission Locale

Depuis 2002, la Mission Locale a créé des « Pôles Emploi Insertion » fonctionnant de façon permanente.

Ces pôles ont permis de développer des missions d'accueil et d'accompagnement en faveur des jeunes de moins de 26 ans, notamment dans les quartiers relevant de la Politique de la ville où 1461 contacts ont été enregistrés en 2006.

145 jeunes ont été accompagnés dans le PLIE (objectif : 80) cette même année, dont 57 nouvelles entrées et 20 sorties positives.

Avec l'intégration du PLIE au sein du GIP de la Maison de l'Emploi et l'élargissement de son action à l'ensemble des communes de l'agglomération, la Mission locale veillera à coordonner ses actions en 2007 avec celles de la Maison de l'emploi et notamment pour le renforcement des entrées et de l'accompagnement des publics jeunes relevant de la mission PLIE.

I-2Poursuivre la professionnalisation des Conseillers.

En 2006 le plan de formation a permis la poursuite de la professionnalisation du personnel de la Mission Locale (192 jours de formation).

Les formations seront orientées en 2007 en vue des nouvelles connaissances à acquérir dans le cadre du partenariat lié à la création de la Maison de l'emploi et à l'évolution des points d'accueil labellisés prévus sur le territoire de l'agglomération. La Mission locale pourrait recevoir le label Maison de l'emploi sur l'un ou plusieurs de ses lieux d'accueils, s'ajoutant ainsi aux points de proximités existants.

II – Renforcer le dispositif d'animation du territoire

II-1 Mise en oeuvre des actions répondant aux besoins spécifiques des jeunes dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale.

Le volet emploi du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mis en oeuvre dès 2007 pour 3 ans, prévoit notamment :

- de renforcer l'articulation des actions de la Mission Locale et des autres acteurs de l'insertion,
- d'organiser des ateliers "dynamique de parcours" et le parrainage,
- d'accueillir plus de jeunes en parcours CIVIS,
- de mobiliser l'IAE pour les jeunes,
- de favoriser l'accès à la formation notamment vers les métiers en tension et ceux des services à la personne
- de sensibiliser les employeurs à la GPEC.

La Mission Locale qui a contribué à l'élaboration du CUCS, participera à la mise en oeuvre de ces actions menées sur le territoire de la Politique de la ville (6 quartiers ZUS de l'agglomération) dans la continuité des actions déjà engagées.

Elle participera à l'établissement d'un bilan quantitatif et qualitatif dans le cadre du dispositif d'observation des quartiers de la politique de la ville dont la mise en place est prévue dans la convention cadre 2007-2009.

II-2 Maison de l'Emploi.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais créée le 16 novembre 2006 est entrée dans une phase active depuis le 1er mars 2007 avec l'ouverture de son siège et le recrutement de son équipe d'encadrement.

L'objectif est que cet outil soit opérationnel dès l'automne 2007 sur l'ensemble de son périmètre qui couvre le bassin d'emploi dijonnais soit 330 000 habitants.

Au regard de son expérience sur le territoire de l'agglomération, la Mission Locale participera aux points de proximité aux côtés des acteurs de la Maison de l'Emploi, ceux des services emploi des villes et ceux du Service Public de l'Emploi.

Cette participation portera notamment sur l'offre de services (Principe général : aller le plus loin possible localement pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, des actifs et des entreprises) :

1° *niveau de service* (appui individualisé) :

- analyse des besoins ;
- renseignement sur les droits et obligations ;

- orientation vers les structures adéquates ;
- le cas échéant prise de rendez-vous ;

2° niveau de service (accompagnement et suivi) :

- suivi de la personne avec les partenaires pour permettre aux personnes de gagner en autonomie par l'accès à des prestations et formations.

Les agents en poste sur les points d'accueil devront suivre le schéma général de l'organisation des points de proximité :

- transmission des informations recueillies localement aux autres membres de la Maison de l'emploi ;
- information sur les problématiques emploi-formation constatées localement et pour lesquelles il n'existe pas à ce jour de solution ;
- information sur les opportunités d'emploi et engagement de dépôt des offres d'emploi à l'ANPE ;
- participation au suivi commun d'activités mis en place par la Maison de l'emploi ;

II-3 Observatoire.

Avec la mise en œuvre effective d'une mission observatoire au sein de la Maison de l'Emploi, les acteurs de l'insertion vont disposer d'outils de pilotage et d'évaluation des actions menées.

Le développement d'un système de veille partagée par la Mission Locale a permis de créer des outils destinés au suivi de jeunes dans leur parcours de formation et de préparer une offre de service en direction des entreprises.

L'enjeu majeur de l'observatoire de la Maison de l'Emploi consiste à analyser les données produites permettant la constitution d'une culture commune entre les acteurs du territoire.

La Mission Locale sera associée à une telle approche de nature à favoriser l'élaboration d'analyses communes et partagées des situations et à faciliter la conception et la mise en œuvre d'actions mieux articulées et prenant en compte de façon plus coordonnée les capacités d'action de chacun.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Pour contribuer au soutien de ces missions, la Communauté d'agglomération apporte **100 000 €** à la Mission Locale, pour notamment la mise à disposition d'un référent de parcours dans le cadre de la territorialisation et sa participation à la politique d'insertion et de développement économique de l'agglomération.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention est conclue pour l'année **2007** et donnera lieu à un bilan détaillé reprenant chaque point de la présente convention qui sera transmis à la Communauté au plus tard le 31 mars 2008.

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

Pour la Mission Locale
de l'arrondissement de Dijon,
Le Président,

François REBSAMEN

Gérard LABORIER